

Le Conseil économique, social et environnemental de Bretagne : une assemblée consultative au service de la démocratie locale

Deuxième assemblée de la Région Bretagne, le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) a une fonction d'avis sur le budget du Conseil régional et ses politiques ainsi que sur des politiques de l'État en région. Par son droit d'autosaisine, il émet de sa propre initiative des avis et des vœux sur toute question relevant d'un intérêt régional.

Le CESER élabore, sous forme de rapports, des réflexions et propositions sur des sujets qui concernent les domaines de la "formation et de l'enseignement supérieur", du "développement économique et de la recherche", de "l'aménagement du territoire et de l'environnement" et de "la qualité de la vie, de la culture et des solidarités". Il suit tout particulièrement les questions relevant de la "mer et du littoral" et cherche aussi à anticiper les évolutions futures et il réalise des études prospectives d'intérêt régional.

Dans le cadre de ses travaux il participe à la mission d'évaluation des politiques publiques.

Le CESER est une assemblée ouverte aux coopérations par sa représentation dans plus de 60 organismes extérieurs régionaux.

Il mène une démarche de coopération active avec les autres Conseils économiques, sociaux et environnementaux de France et européens de l'Arc Atlantique.

Les 119 membres qui constituent le CESER sont des acteurs du tissu économique, social et environnemental de la Bretagne, ils représentent tous les courants de la société civile. Désignés par le Préfet de région sur proposition des organismes socioprofessionnels représentés, ou au titre de personnalité qualifiée, ils sont répartis en quatre collèges.

Les activités du CESER se déroulent en assemblée plénière, en Bureau et dans des travaux réalisés en commissions et sections... Une présentation plus détaillée, sa composition, son actualité et les rapports préparés selon une méthode très participative et adoptés en assemblée plénière sont accessibles à tous sur le site, ceser-bretagne.fr. Une synthèse est présentée dans la revue "l'Avis régional". Ces publications donnent lieu à des forums de présentation et de débats.



CESER

Conseil économique, social
et environnemental régional

L'Assemblée consultative régionale

7, rue du Général Guillaudot
CS 26 918 • 35 069 Rennes Cedex
T. 02 99 87 18 75
F. 02 99 87 17 69
ceser@region-bretagne.fr
www.ceser-bretagne.fr

Tous les rapports du CESER peuvent être :
- Téléchargés sur le site internet : www.ceser-bretagne.fr
- Envoyés gratuitement sur demande
- Présentés publiquement sur demande

L'AVIS RÉGIONAL

Le magazine du CESER de Bretagne



CULTURE

*Les "musées de France" en Bretagne :
de la conservation à la conversation*

MER - LITTORAL

*Économie maritime en Bretagne :
changeons de regard*

DÉCENTRALISATION

*Anticipons pour réussir la redistribution
des compétences des collectivités
territoriales en Bretagne !*



CESER

Conseil économique, social
et environnemental régional

SOMMAIRE

P. 3/ ÉDITORIAL

P.4/ CULTURE

*Les “musées de France” en Bretagne :
de la conservation à la conversation*



P.11/ MER – LITTORAL

*Économie maritime en Bretagne :
changeons de regard*



P.18/ DÉCENTRALISATION

*Anticipons pour réussir la redistribution
des compétences des collectivités
territoriales en Bretagne !*



P.21/ OPINION

Marie-Pierre SINOÛ

P.22/ PUBLICATIONS

*Dernières parutions
Travaux en cours*



ÉDITORIAL

Réorganisation territoriale : le temps des acteurs



Les modalités de l'action publique soulèvent parfois des interrogations. La réorganisation territoriale peut y apporter des réponses fortes en redonnant du sens, de l'efficacité et de la lisibilité à l'action publique. La loi NOTRE sera la treizième loi de décentralisation depuis 1982. Ces lois constituent un ensemble complexe de cadres réglementaires et d'outils. Par essence, les cadres réglementaires sont appliqués : il faut des bornes. Il en va autrement des outils qui sont souvent peu ou mal connus, sous utilisés ou sans la cohérence nécessaire. Les élus, les services des collectivités, les institutions, les associations... ont ainsi à leur disposition une large gamme d'instruments pour innover dans leur organisation. Profitons-en et arrêtons de nous polariser sur les lois comme seules clés du changement !

Comme les autres régions, la Bretagne se trouve face à ce défi de réorganisation des collectivités, mais elle dispose d'atouts spécifiques. Tout d'abord, son caractère forgé par la géographie et l'histoire lui offre une capacité particulière de mobilisation de ses acteurs. Ensuite, elle a largement démontré son savoir-faire en matière de coopérations. Enfin, à la différence des régions fusionnées accaparées par de complexes questions d'organisation géographique, la Bretagne peut se consacrer sans tarder à l'articulation des compétences des collectivités et des moyens correspondants. C'est le sens de la contribution collective du CESER "Anticipons la redistribution des compétences des collectivités territoriales en Bretagne !" adoptée en novembre 2014, dont vous trouverez la présentation dans ce numéro.

Il existe déjà des initiatives remarquables

Certaines collectivités territoriales en Bretagne ont déjà de longue date mis en œuvre ou engagé des opérations de coopérations, de mutualisations, voire de fusions. Le CESER a entrepris dans la continuité de sa précédente contribution d'identifier, analyser et valoriser ces initiatives remarquables. Cette dynamique doit se poursuivre et se développer : la réussite de la réorganisation territoriale passera avant tout par ses acteurs. Ce travail du CESER en cours donnera lieu à une nouvelle contribution en fin d'année.

L'anticipation, ADN du CESER

À côté de ce sujet central pour l'avenir de notre région, ce numéro présente deux autres travaux, originaux, récemment finalisés.

Dans "Les musées de France en Bretagne : de la conservation à la conversation", le CESER préconise de soutenir et développer la dynamique éducative et culturelle autour des musées, en développant notamment une "culture des publics" auprès des jeunes et des publics habituellement éloignés des musées.

Autre sujet majeur pour la Bretagne, les 100 000 emplois liés à la mer que compte la région (soit 10 % de l'emploi régional) dont le CESER vient de montrer, dans son étude "Économie maritime en Bretagne : changeons de regard", combien ils étaient finalement peu connus et méritaient d'être mieux approchés pour révéler tout le potentiel de l'économie maritime.

Ces trois études s'inscrivent en commun dans la démarche anticipatrice qui est l'ADN du CESER.

Jean HAMON
Président du CESER de Bretagne

LES “MUSÉES DE FRANCE” EN BRETAGNE : DE LA CONSERVATION À LA CONVERSATION

La Bretagne compte environ 235 musées, parmi lesquels 35 ont reçu l'appellation nationale “musée de France”. Ils relèvent majoritairement de collectivités territoriales ou de leurs groupements, plus rarement d'associations. Très divers, ils sont placés sous le contrôle scientifique et technique de l'État en région et soutenus par la Région Bretagne.

Parmi leurs missions figure un rôle éducatif et culturel d'intérêt général : “rendre leurs collections accessibles au public le plus large” et “concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture”.

Comment ces missions sont-elles mises en œuvre ? Qui sont les publics des “musées de France” ? Comment développer leur rôle éducatif et culturel, notamment auprès des jeunes publics et des publics habituellement éloignés des musées ?

Le Conseil économique, social et environnemental régional de Bretagne (CESER) s'est saisi de ces interrogations. À partir de visites de “musées de France” et d'auditions de leurs conservateurs et médiateurs, d'enseignants, de jeunes publics et d'experts, en s'appuyant sur de nombreux exemples d'actions et sur des travaux nationaux, il constate que, malgré la précarité des moyens de nombreux services des publics, une réelle dynamique éducative et culturelle est à l'œuvre en Bretagne. Le CESER préconise de soutenir cette dynamique dans un contexte financier contraint, avec 5 enjeux prioritaires.



Les “musées de France” en Bretagne : de la conservation à la conversation



LES “MUSÉES DE FRANCE” : UNE APPELLATION UNIQUE MAIS UNE RÉALITÉ PLURIELLE

UNE RÉPARTITION DISPARATE ET DES STATUTS DIVERS

La Bretagne compte un nombre relativement peu élevé de “musées de France” répartis inégalement selon les départements. La très grande majorité de ces musées relèvent de collectivités territoriales ou de leurs groupements (26 musées). À noter qu'aucun “musée de France” n'est à ce jour régionalisé. On ne trouve qu'un seul musée national en Bretagne dont les sites sont répertoriés comme “musées de France” : le Musée national de la Marine avec ses deux annexes de Brest et de Port-Louis. À ce dernier, il faut ajouter le Musée des phares et balises d'Ouessant dont la majeure partie de la collection appartient à l'État. Les quelques “musées de France” qui restent sous statut associatif (5 musées) sont le plus souvent fragiles et ne survivent en grande partie que grâce à l'aide de la collectivité. Enfin, de façon atypique, la collection du Musée des Rochers-Sévigney à Vitré appartient à une société privée.

UNE FRÉQUENTATION TRÈS VARIABLE D'UN MUSÉE À L'AUTRE

La fréquentation annuelle des “musées de France” en Bretagne compte environ 1 million

d'entrées, mais elle fluctue fortement d'un musée à l'autre, entre 1500 et 120000 visites en 2011. Cette même année, un seul “musée de France” a connu une fréquentation annuelle supérieure à 100000 visites : le Musée des beaux-arts de Quimper (120000 entrées, en raison de l'attractivité exceptionnelle de l'exposition temporaire d'intérêt national “De Turner à Monet”).

Viennent ensuite, entre 60000 et 70000 visites, les Musées de la Compagnie des Indes et de la Marine de Port-Louis, le Musée des beaux-arts de Rennes et le Musée national de la Marine de Brest.

Suit un autre groupe de musées autour de 40000 visites annuelles : le Port-musée de Douarnenez, le Musée de Bretagne à Rennes, l'Écomusée du pays de Rennes - La Bintinais, le Musée des beaux-arts de Pont-Aven et le Musée départemental breton de Quimper. Assez proche du groupe précédent, on trouve le Musée d'art et d'histoire de Saint-Brieuc (le plus fréquenté des 3 “musées de France” des Côtes-d'Armor), puis le Musée de préhistoire de Carnac. En 2011, 5 “musées de France” ont connu une fréquentation allant de 1500 à 7000 visiteurs, en raison essentiellement de leur petite taille.

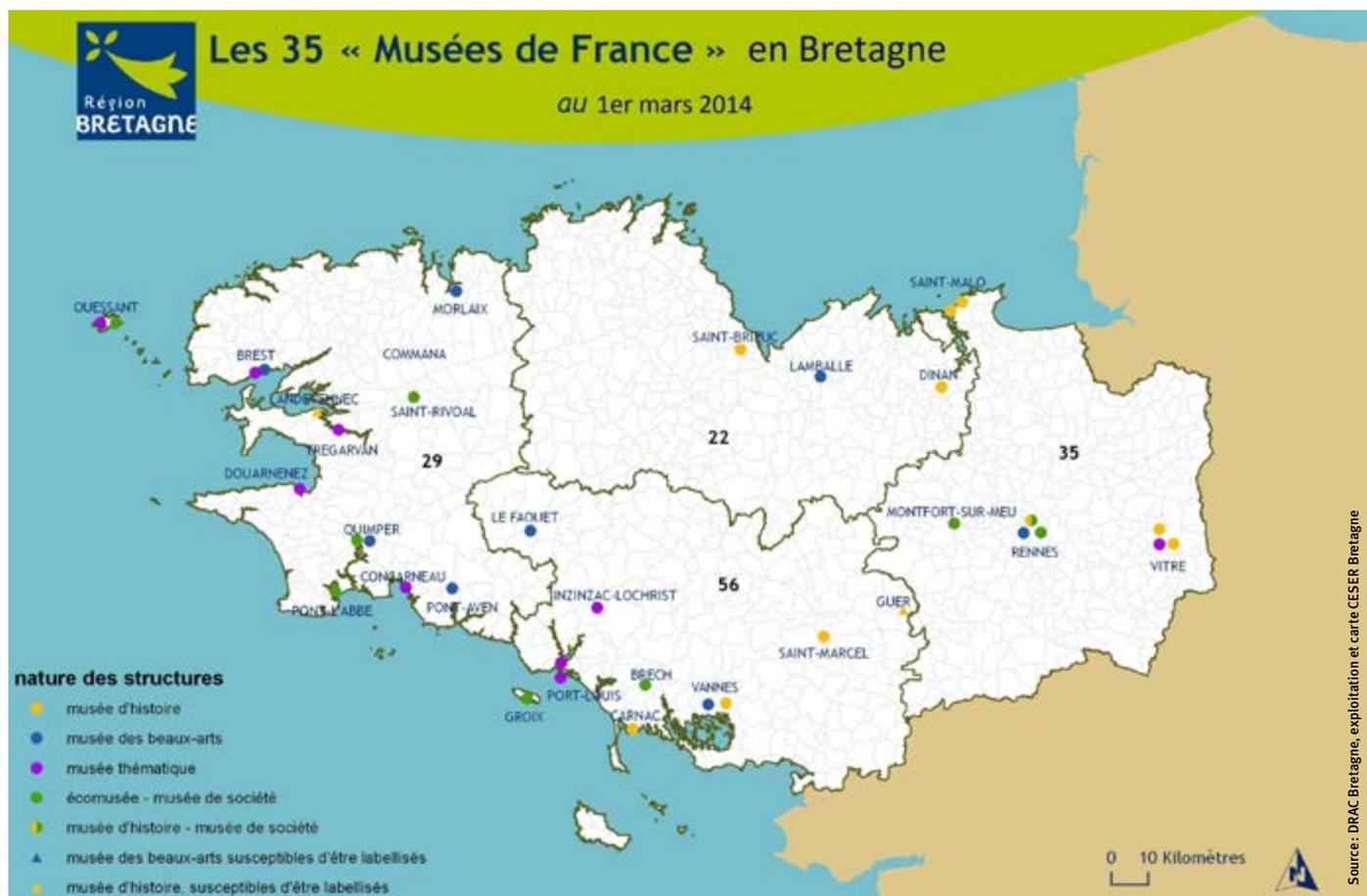
D'une année sur l'autre, des événements exceptionnels peuvent influencer la fréquentation : succès d'une exposition temporaire d'intérêt national, fermeture partielle ou totale pour travaux...

UNE MOSAÏQUE DE COLLECTIONS

La mosaïque des collections des “musées de France” constitue une ressource pédagogique très riche. On distingue 3 grandes catégories en Bretagne :

- les musées d'art (ex : Musée des beaux-arts de Pont-Aven),
- les musées d'histoire (ex : Musée de la Résistance bretonne à Saint-Marcel),
- les musées de société et de civilisation (ex : Écomusée des Monts d'Arrée, Port-Musée de Douarnenez).

Les musées de société et de civilisation sont les plus nombreux (17), suivis des musées d'arts (10) et des musées d'histoire (8). De manière étonnante, on ne trouve pas, en Bretagne, de “musée de France” relevant de la catégorie “nature, sciences et techniques”. Ainsi, bien que dotée d'un patrimoine naturel remarquable, la Bretagne ne dispose pas d'un muséum régional d'histoire naturelle.



DES MOYENS FINANCIERS, HUMAINS ET MATÉRIELS TRÈS DIVERS

Les moyens financiers sont de niveaux très différents, reflétant autant leur taille que les choix politiques et les ressources de leur autorité de rattachement. Les ressources propres varient aussi selon les politiques tarifaires, allant de la gratuité totale ou catégorielle aux entrées payantes majoritaires avec des tarifs réduits. Les produits des ventes de biens et services culturels aux visiteurs peuvent aussi représenter une recette propre non négligeable.

S'agissant des moyens humains, le statut de "musée de France" impose légalement la présence de professionnels qualifiés, or cette exigence est inégalement respectée selon les institutions. Par exemple, alors que tous les "musées de France" devraient disposer d'un service des publics (parfois appelé "service éducatif") avec au moins un emploi permanent de médiateur qualifié, seulement la moitié d'entre eux respectaient en 2013 cette obligation. De même, quelques "musées de France" n'étaient pas dirigés par un conservateur qualifié. Selon la taille et la fréquentation des musées, les moyens

humains sont logiquement très différents. À ces emplois professionnels, il faut ajouter l'implication de nombreux bénévoles, comme par exemple ceux des Associations d'amis de musées fédérées au sein d'un Groupement régional qui compte, en Bretagne, près de 3 000 membres.

Les moyens matériels sont très divers selon les musées. La localisation du musée et son accessibilité par les transports sont des critères discriminants. Certains bénéficient de sites touristiques, attractifs et accessibles (ex: Musée de Préhistoire de Carnac, Musée de Bretagne à Rennes) alors que d'autres sont plus isolés géographiquement (ex: Écomusée des Monts d'Arrée). Les conséquences sont importantes en termes de fréquentation. Outre le site, l'architecture du bâtiment lui-même est également un facteur de différenciation: esthétique extérieure et intérieure, capacité d'accueil, volume et aménagement des espaces d'exposition, confort de visite, présence ou non d'une salle pédagogique... La muséographie et les technologies du musée peuvent aussi être plus ou moins récentes et l'accessibilité aux personnes en situation de handicap très variable.

UN SYSTÈME D'ACTEURS ASSEZ COMPLEXE ET À GÉOMÉTRIE VARIABLE

Si leur statut légal, le conseil et le contrôle exercés par l'État en région fédèrent les "musées de France" par delà leur diversité, leur rôle éducatif et culturel est au cœur d'un système d'acteurs diversifié. Celui-ci diffère selon leur mode de gouvernance et la nature juridique de leur autorité de rattachement, selon les modes de financement, selon les partenariats tissés du niveau local à l'échelle internationale. Les associations d'Amis de musée peuvent également être plus ou moins impliquées dans les activités. Si le musée dispose d'un vrai service des publics qualifié, il peut plus aisément développer ses actions et coopérations avec la communauté éducative locale. La présence, au sein du musée, d'un enseignant conseiller-relais de l'Éducation nationale y contribue aussi fortement.

Ce réseau de partenaires et de relais est encore plus essentiel lorsqu'il s'agit d'organiser des actions mutualisées entre plusieurs musées ou de médiation hors les murs à destination de publics éloignés ou empêchés ou en situation de handicap.

DES PUBLICS FAMILIERS AUX PLUS ÉLOIGNÉS : UNE CONNAISSANCE RÉCENTE ET FRAGMENTAIRE

UNE CONNAISSANCE LACUNAIRE ET RAREMENT RÉGIONALISÉE

La connaissance des publics des musées en France est récente, fragmentaire et très rarement régionalisée. Quant aux données sur les “musées de France” en Bretagne, elles se limitent à un simple décompte de leur fréquentation annuelle : près d’1 million de visiteurs en 2011, dont 14 % de visites scolaires et 60 % d’entrées payantes. Pour aller plus loin, il faut se référer à des études nationales dont les champs et les méthodes sont très hétérogènes.

DES PRATIQUES DE VISITE SOCIALEMENT DIFFÉRENCIÉES

Près d’un quart des Français ne fréquente aucun équipement culturel dans l’année, les pratiques culturelles tendant à se cumuler chez les mêmes publics.

Un Français sur quatre n’est jamais allé au musée au cours de sa vie alors que 35 % ont visité au moins un musée ou une exposition dans l’année. La fréquentation des musées suit généralement le diplôme et le revenu : 12 % de la population française sans diplôme a visité un musée dans l’année contre 72 % de celle de niveau Bac + 3 et supérieur.

Par ailleurs, la moitié des visites de musées s’effectue en dehors de la commune ou de la région de résidence, d’où l’enjeu de leur fréquentation touristique. De plus, près de 9 visiteurs de musées sur 10 se déclarent très satisfaits à l’issue de leur visite, celle-ci correspondant à leurs attentes qui portent très majoritairement sur “les savoirs”, loin devant “la beauté”, “la détente” et “le partage”.

DES TARIFS DONT L’INFLUENCE DIFFÈRE SELON LES PUBLICS

Si un Français sur quatre a renoncé à une visite patrimoniale à cause du prix d’entrée, pour les personnes les plus éloignées du monde de la culture, le prix n’est pas le principal obstacle, celui-ci étant plutôt d’ordre culturel, social et psychologique. Les visiteurs les plus sensibles au prix sont plutôt les publics occasionnels et moyennement familiers des musées. En revanche, les visiteurs réguliers et très familiers, tout comme les non visiteurs, sont peu influencés par le seul effet du prix.

Des expériences de gratuité totale ou catégorielle, ayant eu lieu en particulier dans les musées nationaux, ont montré une forte mobilisation des publics jeunes et étudiants, des catégories populaires et modestes, des publics peu familiers des musées, des visiteurs de proximité et des publics familiaux avec enfants. Si la gratuité semble favoriser une certaine diversification sociale des visiteurs de musées, elle ne suffit pas, à elle seule, pour y attirer les publics qui en sont les plus éloignés. Pour toucher ces derniers, des actions et médiations spécifiques sont nécessaires, y compris hors les murs. Le “droit à l’indifférence”, lorsqu’il est réellement choisi, est aussi permis...

DES JEUNES PUBLICS PLUTÔT FAMILIERS DES MUSÉES

Concernant les jeunes publics des musées, les données sont encore plus rares, que les visites aient lieu dans le cadre scolaire ou en dehors.

L’importance des visites familiales et scolaires

En France, 1/3 des visiteurs de musées et d’expositions vient avec des enfants et visite d’abord les musées d’histoire, de sciences et de techniques. Les visites patrimoniales sont à leur apogée quand les enfants ont entre 6 et 10 ans, celles-ci étant souvent associées à une forme d’investissement scolaire mais aussi d’épanouissement personnel. Les effets du diplôme et du revenu sont moins déterminants chez les

visiteurs familiaux avec enfants, l’identité parentale semblant aider à vaincre une certaine timidité culturelle.

En 2011, 140 000 visites scolaires ont été effectuées dans les “musées de France” en Bretagne, soit 14 % de leur fréquentation totale, taux légèrement plus élevé qu’au niveau national (10 %). Si l’influence du climat familial est déterminante dans la formation des goûts ou dégoûts culturels des enfants, suivie à l’adolescence par celle du cercle des pairs, l’école joue un rôle avéré dans la démocratisation des sorties culturelles quel que soit l’âge, particulièrement chez les enfants issus de milieux défavorisés. Ainsi, entre 11 et 17 ans, les sorties scolaires pour visiter un musée ou un monument arrivent en tête de l’ensemble des sorties scolaires culturelles. La moitié des visites de musée ou de monument dans cette tranche d’âge s’effectue dans le cadre scolaire. Cela explique en partie pourquoi la pratique des sorties au musée ou pour visiter un monument reste assez stable dans les trajectoires culturelles entre 11 et 17 ans, alors qu’à l’inverse la fréquentation des bibliothèques chute fortement. Les sorties pour visiter un musée ou un monument restent même la deuxième sortie des enfants jusqu’à 15 ans (après le cinéma et avant les parcs d’attraction et les bibliothèques) et la troisième à 17 ans (après le cinéma et les sorties sportives).

S’agissant des profils des jeunes visiteurs de musées et de monuments entre 11 et 17 ans, on observe que les enfants de cadres et ceux



“scolairement à l’heure” sont davantage représentés. Par exemple, à 11 ans, les 3/4 des enfants de cadres ont visité un musée ou un monument dans l’année, contre la moitié des enfants d’ouvriers. À noter que les filles, surtout à partir de 15 ans, visitent plus fréquemment les musées et les monuments que les garçons, à l’exception notable des musées de sciences et techniques. Les jeunes scolarisés dans l’enseignement professionnel ont en moyenne moins de sorties culturelles (tous types de sorties confondus) que ceux des voies générales et technologiques. Il en va de même pour les enfants “scolairement en retard” par rapport aux élèves “à l’heure”. D’où l’importance d’être particulièrement attentif, tout au long de la scolarité, aux parcours d’éducation artistique et culturelle des enfants et adolescents les moins familiers des équipements culturels.

Des jeunes dont les pratiques culturelles s’autonomisent

Avec l’avancée en âge, les sorties culturelles des jeunes s’autonomisent en lien avec l’évolution de leurs univers sociaux et culturels. De diurnes elles deviennent plus nocturnes. Des expériences de nocturnes gratuites au musée rencontrent d’ailleurs un fort succès auprès des jeunes publics, notamment



des étudiants, à condition toutefois que l’ambiance et l’offre culturelle soient adaptées à leurs attentes, y compris en termes de communication et de médiation. Les loisirs, devenant moins encadrés, passent de la filiation parentale et du cadre scolaire à l’affiliation au groupe des pairs et à l’expressivité des goûts personnels, ce qui provoque parfois un “choc de cultures” avec les institutions de transmission (école, famille, institutions culturelles).

Les musées sont concernés par ces mutations sociologiques, mais cela n’empêche pas les jeunes de continuer à les fréquenter. La génération des 15-30 ans est même celle qui présente le plus fort taux de visites de musées en France dont la moitié se déroule

en dehors de la commune ou de la région de résidence. Les goûts muséaux des jeunes sont assez éclectiques même s’ils visitent plus fréquemment les musées d’art. Ils utilisent plus fréquemment Internet pour les aspects pratiques de la visite et pour partager leurs impressions sur les réseaux sociaux mais, contrairement à certaines idées reçues, les jeunes seniors ont un taux de visite virtuelle des musées presque deux fois plus élevé que celui des jeunes de 18-25 ans. D’une manière générale, l’usage d’Internet est apprécié, mais les publics, quel que soit l’âge, recherchent d’abord le rapport physique et l’émotion directe face à l’œuvre; ils apprécient avant tout les médiations humaines, l’outil numérique n’étant qu’un moyen et non une fin en soi.

UNE DYNAMIQUE ÉDUCATIVE ET CULTURELLE À L’ŒUVRE MALGRÉ LES MOYENS INÉGAUX ET SOUVENT PRÉCAIRES DES POLITIQUES DES PUBLICS

UNE GÉNÉRATION DE PROFESSIONNELS DOTÉE D’UNE CULTURE DES PUBLICS

Loin des stéréotypes qui font des musées de vénérables institutions élitistes, fermées et compassées, l’enquête menée par le CESER révèle tout au contraire une réelle dynamique. Ce mouvement se fait sous l’impulsion de l’État en région (DRAC Bretagne), avec le soutien de nombreuses autorités locales et de partenaires tels que la Région Bretagne. Surtout, cette dynamique est le résultat de la compétence, du professionnalisme et de l’énergie d’une génération de conservatrices et conservateurs dotés, avec leurs équipes, d’une réelle culture des publics qui place le visiteur au cœur de la vie du musée. De celle-ci découle une grande attention portée aux actions éducatives et à la médiation,

notamment en direction des jeunes publics et des publics éloignés, même s’il faut parfois faire avec peu de moyens...

DES MUSÉES AU CŒUR DES PARCOURS D’ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Parmi les missions obligatoires des “musées de France”, deux d’entre elles concernent particulièrement leur rôle éducatif et culturel: “Rendre leurs collections accessibles au public le plus large”; et “Concevoir et mettre en œuvre des actions d’éducation et de diffusion visant à assurer l’égal accès de tous à la culture”. Ces missions intègrent aujourd’hui l’enjeu plus vaste du parcours d’éducation artistique et culturelle. Pour ce qui concerne les jeunes scolarisés, la Loi du 8 juillet 2013 d’orientation et de pro-

grammation pour la refondation de l’école de la République consacre ce parcours en disposant que “l’éducation artistique et culturelle contribue à l’épanouissement des aptitudes individuelles et à l’égalité d’accès à la culture. Elle favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques”. Les musées, en particulier les “musées de France”, ont toute leur place dans ce parcours d’éducation artistique et culturelle.

Les apports éducatifs des musées sont en effet multiples. Dans le domaine de l’éducation formelle, ils contribuent à transmettre et donner goût aux savoirs. Le lien avec les programmes et les apprentissages scolaires est favorisé par la présence

d'enseignants conseillers-relais de l'Éducation nationale qui, lorsqu'ils existent, jouent un rôle essentiel d'interface entre le musée et les établissements scolaires. Les musées contribuent aussi à l'éducation informelle : favoriser l'expérimentation, apprendre à regarder, cultiver l'attention, développer la curiosité et la sensibilité, l'imaginaire et la créativité, lutter contre les idées reçues, créer des ponts entre le passé et le présent, transmettre le plaisir de l'émotion esthétique, aider dans l'orientation et la vie professionnelle, voire créer des vocations pour les savoirs, les savoir-faire exposés et les métiers du musée, de l'art et de l'artisanat. La visite au musée peut aussi développer l'estime de soi et la capacité à s'exprimer... Enfin, visiter un musée est un acte social : il sensibilise à une culture et à une citoyenneté communes en rendant familières les institutions culturelles, notamment auprès des enfants et des jeunes défavorisés socialement et culturellement.

**UN POTENTIEL ÉDUCATIF IMMENSE
MAIS DES MOYENS DÉDIÉS
INSUFFISANTS ET SOUVENT
PRÉCAIRES**

Le décalage est flagrant entre certains discours grandiloquents sur le développement de l'éducation artistique et culturelle en France et la pauvreté de fait des moyens financiers et humains alloués par l'État pour sa mise en œuvre en région, que ce soit ceux de la DRAC ou du Rectorat d'académie.

Du côté de l'Éducation nationale, en 2012-2013, au niveau de l'académie de Rennes, seuls 9 enseignants conseillers-relais étaient dédiés à 7 "musées de France" (sur les 35 "musées de France" existants). Ces derniers ne disposaient chacun que de 3 heures supplémentaires par semaine de présence effective au musée, pour près de 600 000 élèves scolarisés en Bretagne (public et privé). On mesure ainsi l'abysse existant entre les textes et la réalité du terrain. La situation est d'autant plus alarmante que la fréquentation des musées est une des pratiques culturelles les plus déterminées socialement et culturellement et que la responsabilité de l'école dans la démocratisation culturelle est irremplaçable. Du côté du Ministère de la culture, la Bretagne est une région sous-dotée budgétairement au niveau national : en 2011, la DRAC ne disposait que de 2,10 € par élève scolarisé et par an pour soutenir l'ensemble des actions d'éducation artistique et culturelle dans l'académie (contre 2,96 € en moyenne nationale).



Quant aux musées eux-mêmes, malgré les conseils et les aides financières incitatives de la DRAC (dégressives sur 3 ans), il faut rappeler ici que seuls 16 d'entre eux bénéficiaient en 2013 d'un réel service des publics doté d'au moins un professionnel permanent qualifié en médiation. La responsabilité de certaines autorités locales (collectivités, associations) n'est donc pas non plus à minimiser dans cette situation alarmante, même si d'autres, au contraire, sont très investies et exemplaires dans l'éducation aux et par les musées.

Il ressort de l'étude du CESER que les services des publics, lorsqu'ils existent, sont souvent dotés de moyens financiers, humains et matériels insuffisants et précaires, alors même qu'ils sont au cœur de la fonction de médiation entre les publics et les œuvres et de la mission de démocratisation culturelle confiée par la loi aux "musées de France".

**TECHNOLOGIES
ET USAGES NUMÉRIQUES :
VERS UN "MUSÉE AUGMENTÉ" ?**

Le développement numérique des "musées de France", in situ et en ligne, constitue une réelle opportunité pour amplifier leur rôle éducatif et culturel en Bretagne, notamment auprès des jeunes publics. La numérisation des collections progresse rapidement, avec le soutien de l'État et de la Région. La Bretagne dispose d'un "écosystème numérique" favorisant l'innovation en ce domaine, avec une recherche et des entreprises à la pointe (ex : Institut de recherche technologique B-Com, Pôle images et réseaux). La Région Bretagne est déjà très investie dans le développement des infrastructures (ex : Très haut débit pour tous) et l'encouragement à l'innovation dans les technologies et les usages : portail Internet des cultures

de Bretagne "Bretania", futurs Espaces numériques de la connaissance...

Plusieurs expérimentations numériques ont déjà eu lieu ou sont en cours dans le champ du patrimoine et des musées en Bretagne ou à proximité : Guide mobile augmenté pour la visite des musées et expositions – GAMME – au Musée des beaux-arts de Rennes ; jeu ludo-éducatif en réalité augmentée "Les seigneurs de Montfort" à l'Écomusée de Montfort-sur-Meu ; application pour smartphone "Les Mystères de Rennes" pour faire découvrir aux jeunes, à travers un jeu, le patrimoine de la ville et les collections du Musée de Bretagne. Des événements créatifs mettant en lien des musées et des communautés numériques sont également organisés tels que Muséomix au Musée d'histoire de Nantes en 2013 avec la co-création de médiations numériques innovantes et de prototypes d'objets. D'autres expériences et projets peuvent être cités : réalité virtuelle en 3D et réalité augmentée avec des tablettes, des casques ou des lunettes connectées - en attendant les futures lentilles de contact numériques - , reproduction d'œuvres avec des imprimantes 3D, géolocalisation intérieure et extérieure, etc. La projection d'œuvres multimédias interactives sur des façades de bâtiments et monuments pourrait aussi permettre d'étendre les espaces d'expositions et de communication des musées (ex : spectacle "Rendez-vous Place du Parlement" à Rennes, été 2013).

Le développement numérique des musées se fait aussi en ligne en permettant de démultiplier le rayonnement hors les murs du musée : préparation, personnalisation et prolongation de la visite (y compris par les publics scolaires), visite virtuelle des collections et numérisation

d'expositions, partage sur les réseaux sociaux de son expérience de visite, open data (ouverture des données), communication en direction de la communauté éducative, information touristique, mise en réseau de communautés numériques (ex: Muséomix, Club innovation & culture France).

L'innovation numérique est une réelle opportunité pour les musées de développer leur rôle éducatif et culturel auprès des publics, en particulier en direction des enfants et des jeunes, dans le cadre scolaire ou en dehors. Toutefois, même si les technologies numériques font entrer les publics dans l'ère du "musée augmenté", elles ne sauraient se substituer à la médiation humaine et à la relation physique du visiteur face à l'œuvre dans ce lieu de mémoire incarnée qu'est le musée. C'est donc d'abord humainement que le musée doit être "augmenté".

UN SOUTIEN VOLONTARISTE DE LA RÉGION BRETAGNE AUX "MUSÉES DE FRANCE"

La Région Bretagne intervient de manière volontariste en soutien aux "musées de France" considérant, aux côtés de l'État en région, que la conservation et la présentation des collections de ces musées sont d'intérêt régional, du point de vue culturel autant que touristique. Par sa politique de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en Bretagne, elle contribue, à parité avec l'État, à l'enrichissement et à la restauration des collections à travers des

fonds régionaux. Elle subventionne certains investissements structurants des "musées de France": création ou rénovation de bâtiments, modernisation de la muséographie et des outils technologiques...

La Région apporte aussi une aide financière à l'élaboration des "projets scientifiques et culturels" des "musées de France", documents stratégiques essentiels, en particulier pour leurs politiques des publics, incluant les actions éducatives et culturelles. Elle soutient également l'organisation d'expositions temporaires, en particulier leur caractère itinérant et mutualisé (ex: "Bretagne-Japon 2012"). L'Association régionale des conservateurs des musées de Bretagne bénéficie aussi du support régional: publication de la revue annuelle "Itinéraires", participation ponctuelle au financement d'un poste temporaire (ex: "Bretagne-Japon 2012"), aide logistique à la communication... À travers le dispositif Skoaz ouzh skoaz, elle encourage l'implication des habitants dans des projets patrimoniaux à travers le mécénat populaire. Par ailleurs, le Conseil régional soutient, par la voie d'un appel à projets, des actions de sensibilisation et d'éducation au patrimoine qui valorisent l'implication directe des jeunes et dont certaines concernent les musées.

Les "musées de France" étant au carrefour de nombreuses politiques publiques, d'autres actions du Conseil régional les concernent plus ou moins directement:

- la politique touristique (ex: promotion des musées sur le site du Comité régional du tourisme),
- la politique culturelle (ex: appel à projets "Place aux jeunes") et linguistique (ex: médiations en breton),
- la politique transversale de la jeunesse (ex: soutien à l'engagement des jeunes dans des projets culturels, Conseil régional des jeunes lycéens et apprentis de Bretagne),
- la politique formation (ex: dispositif "Karta" de soutien au projet éducatif des lycées dans le champ de l'éducation artistique et culturelle, formation initiale et continue de certains professionnels des musées),
- la politique des transports (ex: tarifs réduits sur les TER pour se rendre à certaines expositions temporaires telles que "Terre neuve/ Terre-neuvas" en 2013-2014, réduction permanente dans les TER pour les jeunes de moins de 26 ans),
- la politique de développement numérique (Très haut débit, portail des cultures de Bretagne "Bretania", Espaces numériques de la connaissance),
- la politique de développement économique/innovation/enseignement supérieur/recherche (ex: IRT B-Com, Pôle images et réseaux, recherche universitaire...),
- la politique d'aménagement du territoire (ex: soutien à des "musées de France" en milieu rural),
- la politique de développement durable et d'Agenda 21 (ex: soutien aux Écomusées).

CONCLUSION: DE LA CONSERVATION... À LA CONVERSATION

L'enjeu essentiel est aujourd'hui d'affirmer une fonction d'ensemblier régional permettant de soutenir, fédérer et structurer régionalement les dynamiques existantes au niveau local, en commençant par les stratégies envers les jeunes publics.

Favoriser l'accès de tous aux musées par des médiations humaines et technologiques adaptées à chacun est un enjeu d'égalité

républicaine et de cohésion sociale qu'il faut parvenir à mieux conjuguer avec celui du développement économique régional, en particulier sur le plan de l'attractivité touristique. Les perspectives de réforme territoriale et les contraintes financières sont à considérer comme une opportunité pour la réflexion, l'anticipation et le développement de nouvelles coopérations et mutualisations plus efficaces et créatives

entre tous les acteurs des "musées de France", voire au-delà.

De la conservation à la conversation, les "musées de France" ont de vrais atouts pour continuer à être ces lieux de mémoire, de sciences et de culture, d'éducation, d'inspiration, de partage et de délectation qui attirent et enchantent leurs visiteurs, de Bretagne et d'ailleurs.

CESER de Bretagne : juin 2014

Commission "Qualité de vie, culture et solidarités"

Rapporteurs : Viviane SERRANO et Jean-Bernard SOLLIEC

Contact : Fabien BRISSOT, chef du pôle Société-Solidarité

02 99 87 17 63 fabien.brissot@region-bretagne.fr

Téléchargez le rapport sur le site www.ceser-bretagne.fr

5 ENJEUX STRATÉGIQUES DU CESER POUR DÉVELOPPER LE RÔLE ÉDUCATIF ET CULTUREL DES “MUSÉES DE FRANCE” EN BRETAGNE

Promouvoir une “culture des publics” plaçant le visiteur au cœur des musées

- La Région peut agir en bonne intelligence avec l'État, pour contribuer, à travers ses politiques régionales, à promouvoir une “culture des publics” qui place le visiteur au cœur de l'ensemble des projets et activités des musées.

Mieux connaître les publics et les “non publics” des musées en région

- Créer un pôle régional d'expertise et de ressources des publics en s'appuyant sur les études et ressources existantes ; ce pôle régional aurait une fonction d'observation des publics mais aussi d'évaluation partenariale des politiques des publics des musées.

Renforcer la structuration régionale des musées pour plus d'efficacité et de créativité

- Expérimenter en Bretagne une nouvelle fonction d'“ensembliser” des “musées de France” visant à renforcer leur structuration régionale.
- Favoriser la mise en réseau, la coordination et la mutualisation des actions et des acteurs, engager une réflexion régionale sur la gouvernance et le modèle économique des “musées de France” en Bretagne.
- Pour les musées à rayonnement régional, national voire international, étudier l'intérêt d'une gouvernance régionalisée de type “établissement public de coopération culturelle” (EPC) ; engager une étude sur la création d'un muséum régional d'histoire naturelle.

Relever le défi technologique du développement numérique des musées

- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie numérique régionale des musées, pour l'amélioration de la communication, en s'articulant aux offres touristiques.
- Mobiliser les partenaires de la Région sur les dispositifs numériques d'amélioration de l'accessibilité des musées aux personnes en situation de handicap ainsi qu'aux autres publics éloignés ou empêchés.
- Systématiser la conservation et la diffusion numérique des expositions temporaires d'intérêt régional.

Renforcer le soutien régional aux actions éducatives et culturelles des “musées de France”

- Renforcer le soutien régional à la mutualisation de la communication des musées sur leurs actions éducatives et culturelles.

- Organiser une biennale régionale de l'éducation artistique et culturelle en Bretagne.
- Conditionner l'aide à l'élaboration des projets scientifiques et culturels des musées, à la présence d'un volet “parcours d'éducation artistique et culturelle”.
- Créer un dispositif “Karta patrimoine” incluant les musées.
- Prendre en charge totale ou partielle le coût des transports lié aux visites scolaires patrimoniales en Bretagne.
- Renouveler et pérenniser les appels à projets pluriannuels “Sensibilisation et éducation des jeunes au patrimoine” et “Place aux jeunes”.
- Expérimenter en Bretagne un dispositif de type “Lycéens et apprentis au musée” en rendant acteurs les jeunes.
- Pour les jeunes les plus éloignés des musées, privilégier les actions qualitatives “sur-mesure”, en petits groupes et sur la durée – in situ et hors les murs – avec des partenaires relais.
- Créer un “pass musées” régional avec gratuité d'accès pour les moins de 26 ans. Il pourrait être intégré à une carte numérique multiservices, incluant des tarifs de transports avantageux et être élargi à d'autres activités, sorties, événements culturels ou sportifs.
- Lancer un appel à projets régional partenarial “Musées pour tous” afin d'aider les projets en direction des publics éloignés ou empêchés et ceux améliorant l'accessibilité aux personnes en situation de handicap.
- Soutenir les investissements structurants des bâtiments des musées en les conditionnant à la présence d'espaces dédiés à la pédagogie et à la médiation favorisant la participation des visiteurs ; encourager l'aménagement de lieux de convivialité.
- Développer les moyens humains qualifiés et permanents des services des publics des “musées de France” à l'échéance de 2020.
- Encourager la mutualisation de services des publics entre plusieurs musées ou sites patrimoniaux.
- Prendre l'initiative d'une réflexion sur la formation initiale et continue des professionnels des musées en charge des services des publics et de la médiation, ainsi que la qualité et la pérennité des emplois.
- S'ouvrir à des expériences européennes et internationales.

ÉCONOMIE MARITIME EN BRETAGNE: CHANGEONS DE REGARD

L'attention nouvelle portée à l'économie de la mer depuis une dizaine d'années, dans le vaste mouvement de maritimisation du monde, éveille de nombreux intérêts et suscite un besoin nouveau de connaissance.

Le chiffre avancé de 100 000 emplois maritimes en Bretagne, soit 10 % de l'emploi régional, est sans doute juste dans son ordre de grandeur, mais mériterait d'être considérablement affiné.

En effet, les difficultés à avoir une bonne connaissance et une bonne compréhension de l'économie maritime sont susceptibles d'être un frein au développement. Comment mieux valoriser l'atout maritime dans le développement économique et social, si certaines activités sont peu connues ou mal quantifiées? Comment détecter puis identifier de nouveaux gisements d'activités pour l'avenir? Comment attirer les talents et les investissements?

En lien avec son rapport précédent "Milieux côtiers, ressources marines et société" (voir Avis régional n° 53), le CESER souhaite attirer l'attention des décideurs et du plus grand nombre sur l'intérêt stratégique collectif de mieux connaître le poids réel de l'économie maritime et sa capacité d'entraînement du développement économique et social régional. La Bretagne, dotée de ressources marines et littorales exceptionnelles, a su par le passé tirer profit et avantage comparatif de sa maritimité. Aujourd'hui confrontée à la nécessaire adaptation de ses modes de développement, saura-t-elle trouver dans la maritimisation du monde le ressort d'un rebond?

L'occasion nous est donnée de changer de regard sur l'économie maritime, d'en révéler toutes les facettes, toutes les interfaces, tout le potentiel.



Économie maritime
en Bretagne :
changeons de regard

Rapport
MR, Action 2020 et Herve MOULIER
Octobre 2018

CESER
Conseil économique, social
et environnemental régional

RÉVÉLER L'ÉTENDUE DE L'ÉCONOMIE MARITIME ET LE BESOIN DE MIEUX LA CONNAÎTRE

Changer de regard sur l'économie maritime doit permettre de sortir d'une approche sectorielle et d'aller explorer les domaines moins intuitifs auxquels on ne pense pas toujours ou que l'on connaît moins bien, et où l'on pressent des potentialités de développement à plus ou moins long terme. Une telle approche globale, "systémique", doit permettre d'identifier les différents pôles qui font l'économie maritime de la Bretagne aujourd'hui et la feront demain, de comprendre la façon dont ils sont ou peuvent être reliés entre eux et de prendre conscience de l'effet d'entraînement qu'ils ont et auront sur l'économie bretonne.

TROIS PÔLES D'ACTIVITÉS RECONNUS SANS AMBIGUÏTÉ COMME MARITIMES

L'analyse des publications portant sur l'économie maritime d'une part et l'analyse du tissu économique breton d'autre

part permettent de confirmer que trois pôles d'activités constituent le cœur de l'économie maritime.

Un pôle "Pêche, aquaculture, produits de la mer"

Il fait de la Bretagne la première région halieutique française par le nombre de marins-pêcheurs, la flotte de pêche, les ventes en halles à marée, la récolte d'algues, la production conchylicole et la transformation des produits de la mer.

Un pôle "Construction/réparation navale"

Il place la Bretagne au premier rang des régions françaises pour la réparation navale, et au 2e rang pour la construction navale, autour des trois composantes militaire, civile et nautique.

Un pôle "Ports et transport maritime"

Il se caractérise par une activité plus faible en Bretagne que dans d'autres régions

dotées de ports plus importants, mais présente quelques fleurons comme la Brittany Ferries, premier employeur de marins français, ou a encore la particularité de compter le plus grand nombre de marins au commerce.

Mais s'ils sont bien et en totalité identifiés comme maritimes, ces grands pôles d'activités n'en demeurent pas moins difficiles à quantifier précisément, et ne constituent qu'une partie de l'économie maritime.

D'AUTRES PANS MÉCONNUS À EXPLORER

D'autres pans de l'économie maritime restent méconnus. Ils sont pourtant très importants et fortement ancrés en Bretagne. Les quelques exemples qui suivent, volontairement pris à des échelles et dans des domaines différents, permettent de révéler en partie la face cachée de l'économie maritime.

La mer dans les entreprises non identifiées comme maritimes

Le code APE d'une entreprise reflète une activité principale, et une seule. Par conséquent, certaines entreprises ayant une part (même importante) de leur activité dans le domaine maritime peuvent être identifiées par un code APE ne laissant pas présager ce lien avec la mer. De plus, l'entrée par le caractère maritime est ignorée dans la construction des nomenclatures d'activités. Ainsi, les voileries sont rattachées au secteur textile, et les entreprises spécialisées dans les ancrages le sont à la métallurgie.

Les entreprises peuvent en outre dépendre d'un siège social situé hors de la région ; dans ce cas, leurs données économiques (emplois, chiffre d'affaires, valeur ajoutée), mais aussi les informations relatives à l'innovation (dépôt de brevets) sont consolidées dans la région du siège social et échappent aux statistiques de la Bretagne.

La mer dans les filières et les marchés

Les monographies donnent souvent une image limitée et cloisonnée des activités maritimes. Elles se cantonnent habituellement aux emplois directs ; le poids des emplois indirects et des emplois induits est pris en compte de façon variable et imprécise.

Les données ne sont pas non plus mises en relation avec le développement économique en général. Une approche plus intégrative permettrait de caractériser l'ensemble du système productif dépendant et entraîné par les activités maritimes : marchés visés directement par l'activité, activités indirectes qui en découlent, activités en rupture qui illustrent les synergies possibles avec d'autres secteurs et les potentialités de développement dans l'avenir.

La mer dans la Défense

Longtemps difficiles à consolider et à localiser, les données relatives à l'emploi et aux budgets des différents services et implantations de la Marine nationale sont parfois "oubliées". Pourtant, la base de défense Brest-Lorient emploie plus de 22 000 personnes, auxquelles il faut ajouter 6 000 à 7 000 emplois privés de l'industrie. Le Ministère de la Défense est ainsi le premier pourvoyeur d'emplois du pays de Brest.



La mer dans l'enseignement supérieur et la recherche

Les sciences et techniques de la mer existent au croisement entre des compétences (disciplines) et un domaine d'application (le milieu marin), mais elles sont très rarement reconnues en tant que telles.

Les effectifs en sciences et techniques de la mer ne concernent pas seulement les chercheurs ou les enseignants-chercheurs, habituellement recensés dans les évaluations, mais aussi les doctorants et les post-doctorants, les emplois techniques et les emplois administratifs. La recherche se fait aussi dans les laboratoires des écoles d'ingénieurs, les centres techniques, les entreprises privées... Le poids de la recherche marine est donc singulièrement sous-évalué lorsque tous ces emplois ne sont pas comptabilisés.

La mer dans le tourisme

Le tourisme n'est pas un secteur "oublié" mais il est l'objet d'un débat qui peut être passionné. Si certaines publications de référence le prennent en compte, d'autres auteurs n'hésitent pas à écarter le tourisme de l'économie maritime pour des raisons de principe, préférant se concentrer sur l'économie "productive" ; d'autres l'écartent pour des raisons méthodologiques d'accès à la donnée. En Bretagne, le tourisme emploie 65 000 personnes, et il est essentiellement tiré par l'attractivité du littoral où se concentre 80 % de la fréquentation et de l'offre d'hébergements. Un consensus se dégage donc pour inclure dans l'économie maritime la part littorale du tourisme. Mais dans la pratique, beaucoup ont reculé devant l'obstacle de son évaluation rigoureuse.

Les difficultés sont nombreuses : le tourisme est un ensemble fondamental mais très flou de l'économie maritime. Les statis-

tiques disponibles recouvrent un ensemble d'activités variées dont certaines sont spécifiquement littorales, et d'autres qui sont liées à la mer de façon beaucoup plus indirecte, avec un degré de dépendance difficile à caractériser. La distinction entre les activités touristiques, réputées s'adresser à des résidents temporaires, et les activités de loisirs s'adressant également aux résidents permanents est difficile à faire. Cette agrégation de domaines d'activités très différents empêche d'en connaître le détail et l'importance pour l'économie de la Bretagne. C'est le cas notamment de la filière du nautisme, des activités culturelles et éducatives, ou encore de la thalassothérapie.

Quelques autres exemples

En plus de ces secteurs méconnus ou insuffisamment pris en compte dans la pesée de l'économie maritime, quelques autres secteurs mériteraient d'être explorés et mieux renseignés, tels que la pose de câbles sous-marins, l'extraction de matériaux, les travaux maritimes, les énergies marines, la presse et l'édition maritimes, la pêche récréative. Un nouveau champ d'analyse s'ouvre aussi concernant la prise en compte des activités générées par la surveillance et la protection du milieu marin.

Toute l'économie de la Bretagne n'est cependant pas maritime. L'économie agricole et agroalimentaire, les autres activités industrielles, la construction, le commerce, l'économie des services, l'économie urbaine, l'économie numérique font aussi l'économie de la Bretagne et doivent bien évidemment garder toute leur place. Il ne s'agit pas d'opposer les activités maritimes aux autres mais d'en avoir une lecture et une compréhension nouvelles, notamment dans leurs interactions.

OUTILS, MÉTHODES ET INDICATEURS POUR MIEUX CONNAÎTRE ET COMPRENDRE L'ÉCONOMIE MARITIME

Plusieurs initiatives de pesée de l'économie maritime ont été prises à l'échelle locale, dans le pays de Lorient par Audélor, dans le pays de Brest par l'Adeupa, ou à l'échelle régionale par le Pôle Mer Bretagne Atlantique et la CCI de Brest. Ces initiatives ont permis de construire des approches méthodologiques, de constituer des bases de données, et d'apporter des premiers éléments d'analyse. Elles restent cependant insuffisantes, trop dispersées et partielles pour objectiver pleinement le poids de l'économie maritime à l'échelle de la Bretagne.

Or les décideurs doivent être en mesure de savoir combien d'emplois sont liés à la mer en Bretagne, quelle valeur ajoutée est produite, comment les différents secteurs d'activités sont structurés et évoluent, où les investissements et les formations doivent être priorités pour orienter leur action...

Par conséquent, il est nécessaire de réfléchir à une démarche d'observation de l'économie maritime, à des outils et des méthodes dont l'originalité reposerait à la fois sur la dimension régionale, la prise en compte plus précise des emplois indirects, la mise en cohérence et la fiabilisation des données, et la considération de l'ensemble des facettes de l'économie maritime dans une approche dynamique.

QUELS INDICATEURS ?

L'emploi semble être le premier indicateur à retenir. C'est un indicateur concret, facile à comprendre, solide et légitime, qui permet d'éviter les comptes doubles. Approché dans un premier temps sur le plan quantitatif, il doit ensuite l'être sur un plan plus qualitatif. La mise en place d'un outil d'observation doit en outre permettre de développer d'autres indicateurs, pour aboutir à une pesée plus explicite et une meilleure compréhension de l'économie maritime. L'objectif est de pouvoir, entre autres, calculer un PIB maritime en Bretagne et mieux caractériser le dynamisme de l'économie maritime.

QUELS CONTOURS POUR L'ÉCONOMIE MARITIME ?

La définition des contours de l'économie maritime peut s'établir selon le "degré de maritimité" des activités, lui-même fondé sur deux critères :

- la dépendance aux ressources marines, dans une acception large ;
- le lien par la chaîne de valeur, qui traduit l'intégration d'une activité dans une filière économique et notamment le lien client-fournisseur.

Dans la suite logique de son rapport "Milieux côtiers, ressources marines et société", le CESER propose de reprendre une vision des ressources marines fondée sur les services rendus par les écosystèmes, à savoir :

- les services d'approvisionnement, incluant les ressources vivantes, les ressources minérales, les ressources physico-chimiques, les ressources énergétiques ;
- les services culturels, incluant les valeurs esthétiques, les paysages, le patrimoine naturel, le patrimoine culturel, la qualité de vie, l'éducation, l'enseignement, la recherche.

Cette vision de l'économie maritime fondée sur les services rendus par les écosystèmes et le maintien de leur fonctionnalité est une vision élargie, qui a du sens. Sont considérées comme relevant du champ de l'économie maritime :

- les activités qui exploitent directement les ressources marines ;
- les activités qui permettent l'accès aux ressources et leur exploitation durable, en toute sécurité ;
- les activités qui permettent la transformation des ressources ;
- les activités de protection et de valorisation des paysages et du patrimoine naturel, culturel, et les activités de recherche, de formation et d'éducation à la mer.

L'économie maritime ne se résume donc pas aux activités littorales, et encore moins marines ; elle englobe aussi un certain nombre d'activités à terre.

Toutes ces activités directement maritimes génèrent d'autres activités connexes qui ne sont parfois pas qualifiées de maritimes, mais il est néanmoins essentiel de les prendre en compte.

QUEL TYPE DE MESURE ?

Ces deux critères de définition des contours de l'économie maritime, lien direct avec les ressources marines et lien indirect par la chaîne de valeur, permettent de faire la correspondance avec la distinction habituellement utilisée en économie entre effets directs et effets indirects,





© Fred TANNEAU

et donc l'utilisation d'outils existants. Néanmoins, les difficultés restent grandes et le CESER fait ici quelques propositions méthodologiques qu'il sera nécessaire de compléter et d'enrichir avant leur mise en œuvre.

L'estimation des emplois directs

Elle nécessite que soit établie, en croisant la nomenclature d'activités existante et la définition des ressources marines ci-dessus, une distinction nette entre des activités maritimes et des activités non maritimes. La difficulté apparaît pour toutes les activités dont une partie seulement est maritime, qui constituent un ensemble flou peu ou pas pris en compte dans la pesée de l'économie maritime. Il s'agit alors, pour ces entreprises, d'extraire la part de l'activité liée à la mer et d'intégrer cette part aux activités maritimes. Cette délimitation des contours nécessite un important travail d'identification des entreprises et de connaissance de leur activité.



© Areva

L'estimation des emplois indirects

Elle peut être approchée par l'utilisation d'un outil économique appelé tableau des entrées-sorties, qui formalise au niveau national les liens entre les différentes branches d'activités. Toutefois, le degré de détail insuffisant de cet outil et son caractère national nécessiteraient que soit entrepris un travail conséquent d'adaptation aux réalités de l'économie locale et des activités maritimes.

QUELS OUTILS ?

L'objectif d'une démarche d'observation de l'économie maritime est de consolider, de façon fiable, les méthodes et les données produites à différents niveaux, par différents acteurs.

Créer un réseau d'observation de l'économie maritime

Par souci d'efficacité dans un contexte budgétaire contraint, mais aussi dans l'objectif d'engager une action collective qui intéresse et implique les territoires dans la durée, le CESER propose de réfléchir à un réseau d'observation de l'économie maritime, constitutif d'un observatoire.

L'objectif serait d'inciter l'INSEE, les collectivités, services de l'État, agences de développement économique, chambres consulaires, branches professionnelles, observatoires existants ou autres organismes volontaires à adhérer et à participer à ce réseau. Celui-ci permettrait d'harmoniser et de mutualiser les méthodologies et les données acquises et développées par les uns et les autres, et de construire ensemble un outil d'observation

plus complet et plus opérationnel. Chaque partie prenante deviendrait contributrice et bénéficiaire des travaux réalisés en commun. L'animation technique en serait confiée à un acteur, reconnu comme légitime à le faire. Le Conseil régional, en tant qu'il souhaite concevoir et impulser une stratégie maritime pour la Bretagne avec ses partenaires de la Conférence régionale de la mer et du littoral, aurait toute légitimité pour assurer le portage politique d'une telle initiative.

Conduire un travail d'enquête auprès des entreprises

Cette démarche nécessiterait un travail d'enquête directe auprès des entreprises, au moins au départ. Il serait nécessaire également de réfléchir à l'utilité d'un marqueur "mer" dans les enquêtes statistiques, en complément des codes de rattachement existants. Si la mer ne figure pas comme activité principale d'une entreprise, d'un centre de recherche ou d'une association, elle pourrait tout à fait figurer comme une activité secondaire, et permettre des consolidations aujourd'hui impossibles.

La collecte de données économiques ne peut cependant pas suffire à avoir une bonne lecture de l'économie maritime. À cette fin, il est utile d'imaginer des clés de lecture complémentaires : une lecture transverse par filière, pour quelques filières spécifiques qui font la force de la Bretagne, ou une lecture par territoire, pour conduire des analyses plus détaillées.

Imaginer une "toile maritime" de la Bretagne

Cette enquête permettant de mieux connaître et de mieux comprendre l'économie maritime devrait s'accompagner d'un effort de pédagogie et de communication pour faire connaître et mieux valoriser les forces de la Bretagne, son histoire, ses compétences, ses ressources, sa capacité à innover, sa créativité, et faire de la maritimité un facteur d'attractivité pour le développement économique et social régional.

La "toile industrielle dunkerquoise" est un exemple d'outil de communication puissant sur l'importance de l'économie du bassin d'emploi de Dunkerque, et les interdépendances qui existent entre les industries portuaires. Pourquoi ne pas s'en inspirer en imaginant une "toile maritime" de la Bretagne ?

MIEUX CONNAÎTRE POUR MIEUX FAIRE CONNAÎTRE



Depuis une dizaine d'années, on assiste en Bretagne comme ailleurs à un renouveau de l'économie maritime, un mouvement de "maritimisation". On n'a jamais autant parlé de mer ! Le moment est donc venu de mieux connaître et de mieux faire connaître le poids réel de l'économie maritime et sa capacité d'entraînement, afin de mieux tirer parti de la maritimité de la Bretagne dans son développement économique et social.

LA MARITIMITÉ EST PORTEUSE D'INNOVATION

Une approche sectorielle et figée de l'économie maritime présente deux défauts : premièrement, elle traduit une approche statique des activités maritimes dont le contour serait stable dans le temps et, deuxièmement, en considérant les activités indépendamment les unes des autres, et parfois de leur environnement extérieur, elle ne rend pas compte des situations où se font les hybridations entre secteurs d'activités différents.

Or les contours de l'économie maritime d'aujourd'hui ne seront pas ceux de demain. Ils évoluent sans cesse au gré des transformations des modes de production, des innovations, des synergies entre secteurs. La réflexion sur les contours de l'économie maritime ne peut pas se figer dans une analyse de l'existant. Il faut la penser dans une logique dynamique et évolutive, avec une attention particulière portée aux interfaces

Une orientation stratégique pour l'avenir de la Bretagne

La maritimité se situe à l'évidence à la convergence des grandes orientations

pour l'avenir de la Bretagne. Elle a été retenue comme l'un des sept domaines d'innovation stratégique de la stratégie régionale d'innovation, incluant les énergies marines renouvelables, la meilleure valorisation des ressources marines vivantes, la recherche et la prospection sur les ressources minières profondes, la conception du navire du futur pour toutes les marines, l'innovation en matière de sûreté et de sécurité maritimes. Mais on la retrouve dans tous les autres axes de cette stratégie : la chaîne alimentaire durable (qualité, traçabilité, sécurité des produits de la mer), les technologies pour la société numérique (capteurs, télédétection, instruments embarqués, acoustique sous-marine, réalité augmentée), la santé et le bien-être (biotechnologies, nouveaux produits, nouveaux procédés), les technologies de pointe (robotique, résistance des matériaux en conditions extrêmes), l'observation et l'ingénierie écologique (surveillance du milieu marin, prévision, gestion des risques). L'innovation ne concerne pas seulement les activités émergentes, mais aussi les secteurs d'activités traditionnels qui se transforment considérablement. Elle est multiforme, transfilière, avec de plus en plus d'hybridations entre des secteurs d'activités différents.

LA MARITIMITÉ EST CRÉATRICE DE COMPÉTENCES

Mieux identifier les emplois maritimes doit s'accompagner d'une meilleure connaissance des métiers de la mer, dans leur très grande diversité. Ces métiers constituent un gisement de compétences

spécifiques, que l'économie bretonne gagnerait à mieux connaître et à mieux valoriser.

Ces compétences spécifiques ont principalement trois origines : les métiers embarqués, les compétences pointues en sciences et techniques de la mer, et les compétences originales développées à la convergence entre des secteurs d'activités non maritimes (les télécoms par exemple) et le domaine d'application marin.

LA MARITIMITÉ EST PORTEUSE D'OUVERTURE

Vers les régions maritimes voisines

La façade maritime de la Bretagne est une interface qui la relie aux régions maritimes voisines ou beaucoup plus éloignées. De nombreux échanges se sont construits au cours du temps avec ces régions : échanges économiques, coopérations entre régions, entre réseaux de recherche ou représentants socioprofessionnels.

Plusieurs initiatives récentes d'élargissement vers les régions voisines, dans le domaine maritime, confirment la nécessité de dépasser le cadre de la région administrative pour la mise en œuvre de certaines stratégies de développement et d'encourager les coopérations interrégionales. La meilleure connaissance de l'économie maritime de la Bretagne, des pôles qui la constituent, de ses différents acteurs, de son poids et de son dynamisme doit permettre d'apporter de la matière au développement de ces coopérations, dans lesquelles la Bretagne est souvent motrice et crée un effet de levier au bénéfice de tous ses partenaires.

À l'international

Les perspectives de rayonnement international de la Bretagne sont liées au nombre de marins enregistrés au commerce, plus important que dans les autres régions, et dont la plupart naviguent à l'international ; à la présence de l'une des deux principales bases de la Marine nationale ; aux compétences particulières de la Bretagne dans l'offshore pétrolier et gazier et au positionnement possible des entreprises bretonnes sur des marchés internationaux. Cette ouverture se fait aussi grâce au nombre d'étudiants et

de chercheurs en sciences et techniques de la mer, rassemblés dans des consortiums internationaux, publiant dans des revues internationales et pouvant accueillir des chercheurs renommés au sein de chaires internationales. Enfin, les skippers de la course au large sont les ambassadeurs de la Bretagne autour du monde...

Les investissements étrangers restent cependant modestes en Bretagne au regard des autres régions françaises. Une meilleure connaissance du poids de l'économie maritime devrait permettre de mieux identifier les compétences et les savoir-faire exportables, de mieux connaître et promouvoir les implantations des entreprises bretonnes à l'étranger et les implantations en Bretagne de groupes étrangers, et d'encourager et d'accompagner les acteurs dans cette prise de compétence internationale.

LA MARITIMITÉ EST PORTÉE PAR DES DYNAMIQUES SOCIOCULTURELLES

Un développement tourné vers la mer n'est possible que s'il trouve un terreau favorable à son expression, notamment dans la culture, l'éducation, la recherche, la sociabilité, l'envie de "faire ensemble".

2005-2015 :

10 ans de dynamiques partenariales

Il y a 10 ans, plusieurs initiatives de fédération et de promotion de l'économie maritime ont convergé en France : la constitution du Cluster maritime français pour fédérer les acteurs du monde mari-

time, l'organisation des premières Assises de l'économie maritime qui réunissent désormais plus de 1 000 participants chaque année, et la volonté du groupe Infomer de faire du journal Le Marin un hebdomadaire de référence sur l'économie maritime, en l'ouvrant à d'autres champs que ses champs historiques.

En parallèle, de nombreuses initiatives en faveur de la mer et du littoral ont été prises au niveau européen pour la mise en œuvre de politiques intégrées (politique maritime intégrée, directive cadre "Stratégie pour le milieu marin"), au niveau national (investissements d'avenir, stratégie nationale pour la mer et le littoral) ou régional (charte des espaces côtiers bretons, politique maritime régionale). Elles se sont traduites en Bretagne par l'émergence de nombreuses initiatives partenariales, autour d'objets et dans des domaines différents, mais toujours avec la volonté de fédérer et de créer des conditions propices à des échanges constructifs : pôle de compétitivité Mer Bretagne Atlantique, Europôle Mer, Institut Carnot Edrome, laboratoire d'excellence Mer, France Énergies Marines, Bretagne Pôle Naval, Nautisme en Bretagne, Conférence régionale de la mer et du littoral...

Dès 2015, prendre le cap de la maritimé

La Bretagne dispose, dans le domaine maritime, d'atouts, de ressources, de compétences. Les acteurs de la mer et du littoral se sont organisés et fédérés autour de cette phase contemporaine de maritimisation. Il importe de continuer à entretenir et renforcer le lien avec la mer, sous toutes

ses formes, et cela ne peut se faire qu'en connaissant mieux l'économie maritime et ses liens avec l'économie de la Bretagne. Cette meilleure connaissance apparaît donc aujourd'hui comme un élément essentiel de confirmation de la maritimé comme axe de développement de la Bretagne.

Cette connaissance doit permettre de poursuivre et de renforcer l'acculturation maritime, l'éducation à la mer des enfants et des jeunes, pour casser les idées reçues, leur donner de la visibilité sur les emplois de demain et l'envie de s'investir dans les métiers "bleus".

Cette connaissance doit permettre à tous de mieux comprendre les enjeux du littoral, notamment au regard des conflits d'usage et de la difficulté à développer sur le littoral de nouvelles activités productives. En rappelant l'importance que ces projets soient menés dans le respect de l'environnement, il semble que des informations solides et objectives sur les retombées économiques à court et long termes permettraient d'éclairer et de compléter les débats.

Cette connaissance doit aider à mesurer les effets des actions entreprises, à vérifier si elles portent leurs fruits, à ajuster les politiques publiques et à les rendre plus pertinentes et plus efficaces.

Cette connaissance est fondamentale, enfin, pour les entreprises qui souhaitent investir et se développer, afin de mieux identifier les gisements de croissance et d'emploi, mieux s'insérer dans le tissu économique et utiliser au mieux les compétences et les réseaux.

UNE ÉCONOMIE MARITIME CRÉATIVE ET INTELLIGENTE

Des générations se sont succédé pour écrire l'histoire maritime de la Bretagne. Les Bretons ont été de toutes les innovations en matière de pratiques maritimes : pêche morutière à Terre-Neuve, production textile vers l'Espagne, commerce avec les Indes, développement de la pêche sardinière, exploitation de l'énergie marémotrice, Marine militaire, récolte et transformation des algues, ostréiculture puis mytiliculture, épopée de l'école de voile des Glénan...

La suite est en train de s'écrire, avec en toile de fond un vaste mouvement de maritimisation du monde. Biotechnologies, énergies marines, technologies de l'information et de la communication, pêche durable, navire du



futur... autant de pistes de développement pour des générations plus créatives, plus innovantes, plus solidaires.

Les atouts maritimes de la Bretagne, connus, presque évidents pour certains, ne doivent pas être considérés comme un capital dormant, mais au contraire un capital à faire fructifier. Il est de son intérêt de toujours chercher à innover, à valoriser la maritimité, et en particulier la face cachée de l'économie

maritime, celle que l'on connaît moins bien ou que l'on évoque moins mais qui recèle de vraies pépites.

En définitive, mieux connaître et faire connaître le poids de l'économie maritime en Bretagne, montrer ses potentialités de développement dans l'avenir dans des domaines extrêmement diversifiés, tout en s'appuyant sur des dynamiques socioculturelles innovantes et structurantes sont les

trois axes d'une intelligence économique maritime à renforcer pour permettre à la Bretagne de se tourner résolument vers la mer.

L'enjeu est celui d'une appropriation collective de l'exploitation durable des océans. Il est de faire de la mer plus qu'une évidence, une chance pour l'avenir.

10 PRÉCONISATIONS À L'ATTENTION DES ACTEURS DE LA MER ET DU LITTORAL... ET DE TOUS LES AUTRES

- Faire comprendre et partager l'intérêt stratégique collectif de mieux connaître le poids réel de l'économie maritime et sa capacité d'entraînement du développement économique et social régional ;
- Révéler l'étendue de l'économie maritime, au-delà des contours habituels, et montrer sa dépendance à l'ensemble des services rendus par les écosystèmes marins et côtiers ;
- Mettre en place un réseau d'observation de l'économie maritime en Bretagne, constitutif d'un observatoire, basé sur l'adhésion volontaire des organismes ayant déjà ou souhaitant développer des outils de mesure de l'économie maritime, et en faire un outil de pilotage de la stratégie maritime régionale ;
- Associer connaissance, compréhension, communication et appropriation de l'économie maritime, en imaginant des clés de lecture adaptées aux spécificités de la Bretagne et de ses territoires, en s'inspirant par exemple de la toile industrielle dunkerquoise pour imaginer une "toile maritime" de la Bretagne ;
- S'appuyer sur la meilleure connaissance de l'économie maritime pour promouvoir une maritimité porteuse d'innovation, créatrice de compétences, porteuse d'ouverture à l'interrégional et à l'international ;
- Faire de la maritimité un avantage compétitif pour le développement de la Bretagne et attirer les entreprises, les talents, les investissements ;
- Encourager la créativité en Bretagne en valorisant toutes les dynamiques socioculturelles qui participent à "l'envie de faire ensemble" ;
- S'appuyer sur la meilleure connaissance de l'économie maritime pour casser les idées reçues sur les métiers de la mer et renforcer l'acculturation maritime ;
- Porter une attention particulière aux nouvelles générations, qui feront l'économie maritime de demain ;
- Et... créer la page Wikipédia de l'économie maritime, page qui n'existe pas encore...



CESER de Bretagne : octobre 2014
Section "Mer-littoral"

Rapporteurs: Antoine DOSDAT et Hervé MOULINIER

Contact: Fanny TARTARIN, directrice du CESER

02 99 87 17 61 fanny.tartarin@region-bretagne.fr

Téléchargez le rapport sur le site www.ceser-bretagne.fr

ANTICIPONS POUR RÉUSSIR LA REDISTRIBUTION DES COMPÉTENCES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EN BRETAGNE!

Le CESER de Bretagne considère l'étape actuelle de la décentralisation comme décisive pour les collectivités territoriales, et l'État en région. Elle doit se centrer sur la redéfinition de l'organisation territoriale décentralisée, des compétences des différentes collectivités, de leur cohérence, et articulation entre elles et avec l'État en région.

Cette réorganisation s'impose sans délai en Bretagne pour répondre par une action plus efficace et efficiente des collectivités aux difficultés économiques et sociales prolongeant la crise de 2008.

La réussite en Bretagne reposera sur la capacité collective à se doter d'une organisation régionale simplifiée et plus réactive de ses collectivités, à repenser, et rénover l'organisation administrative du tissu territorial, et à redéployer de façon plus cohérente des compétences précisées, clarifiées et coordonnées entre elles, ainsi qu'avec l'État.

Le rebond de la Bretagne passe par cet approfondissement, sans attendre, de la décentralisation.

Le CESER présente ici des propositions concrètes d'action pour une stratégie régionale offensive et innovante.



UN PAYSAGE RÉGIONAL EN ÉVOLUTION

Les textes votés ou en cours de discussion modifient profondément l'équilibre entre les différentes collectivités, et ce dans un contexte où les différents types de scrutins traduisent une poursuite de la baisse de confiance à l'égard des élus et des institutions.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) change l'équilibre régional. Elle

affirme la place des métropoles, le rôle des intercommunalités et des EPCI. Les Pays se transformeront en Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR). Cette loi crée aussi la conférence territoriale de l'action publique (CTAP) où peut s'organiser la concertation régionale entre les collectivités. Le Département voit sa place redéfinie, ses missions réduites ou modifiées, certaines de ses compétences transférées aux métropoles, à la Région.

La clause de compétence générale pourrait être supprimée pour certaines collectivités. La loi relative à la délimitation des Régions, en confirmant la Bretagne dans son périmètre actuel lui épargne les difficultés et les coûts de création d'un nouveau périmètre d'élection, de compétence et d'action. Mais la fusion de Régions modifie la place de la Bretagne sur l'échiquier national.

LA RÉGION VA DEVOIR AGIR POUR OPTIMISER CETTE RÉORGANISATION

Les Régions qui fusionnent vont traverser une période de redéploiements, mais seront stimulées à se mobiliser pour s'adapter. Avec la tension sur les financements publics, la mobilisation des dotations de décentralisation risque de leur bénéficier plus fortement, et le montant des péréquations pourrait se réduire au détriment de la Bretagne.

La Région sera confrontée à différents types d'organisation selon les territoires. La montée en puissance des métropoles pourrait déstabiliser fortement les Départements et la Région.

Élaborer des stratégies régionales pour un développement coordonné des territoires

devient donc un enjeu majeur, de même qu'une gestion très efficace des actions, sans quoi les inégalités territoriales risquent de s'accroître.

La gestion de proximité pourrait s'appuyer sur des métropoles puissantes, sur des agglomérations réparties sur le territoire et des intercommunalités nombreuses, sur la présence d'un département, et sur des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux.

La suppression de la clause de compétence générale pourrait entraîner une simplification diminuant les interférences entre les différents acteurs. Cela supposerait de clarifier les compétences de chacun, et de conduire, par la

concertation, des actions complémentaires et cohérentes. Si la compétence générale n'était pas supprimée, la coordination, la suppression de chevauchements et d'interférences et la diminution du nombre des cofinanceurs devront s'organiser de façon d'autant plus volontaire, coordonnée et cohérente, en veillant à ne pas déstabiliser les bénéficiaires.

La Bretagne dispose d'atouts forts en matière de coopération qui pourront prendre une nouvelle vigueur dans le cadre de la CTAP, une vitalité démocratique, et une bonne qualité de relation entre les élus et les instances consultatives.

PRENDRE L'INITIATIVE D'UNE EXPÉRIMENTATION RÉGIONALE

La Région doit relever dès aujourd'hui ce nouveau défi : imaginer et expérimenter une simplification du paysage institutionnel décentralisé et redistribuer les compétences entre les collectivités territoriales. L'action des élus régionaux devrait prendre la forme d'une expérimentation élaborée

en CTAP qui puisse répondre à trois types d'interrogations :

- Comment améliorer la réponse publique aux besoins des personnes, des entreprises, et des territoires en Bretagne, pour renforcer le développement économique, social, environnemental et culturel, la cohésion

sociale et la cohésion territoriale ?

- Comment organiser un bon équilibre institutionnel décentralisé ?

- Comment assurer la réussite de cette organisation territoriale ?

CONDUIRE UNE STRATÉGIE RÉGIONALE OFFENSIVE !

Le CESER propose 8 axes pour élaborer une organisation territoriale nouvelle.

INITIER SANS ATTENDRE UNE REDISTRIBUTION VOLONTAIRE DES COMPÉTENCES

La Région doit prendre de l'avance en profitant du temps que d'autres collectivités devront consacrer à gérer leur fusion pour améliorer et renforcer l'action publique tout en réorientant activement certains de ses domaines d'activité dans le sens d'un développement plus durable. Cette adaptation doit être accompagnée par une action publique plus cohérente, mieux coordonnée, plus efficace et efficiente, et transparente, assurant pour l'usager et dans tous les territoires des services publics de qualité.

Les collectivités territoriales doivent prendre l'initiative et se doter d'une organisation administrative régionale simplifiée. Disposer de compétences précises, volontairement redistribuées, clarifiées et coordonnées entre elles, ainsi qu'entre elles et l'État, avec une gouvernance qui favorisera une meilleure action des services publics au plus près des citoyens et de nouvelles exigences démocratiques.

RENFORCER LA MISSION STRATÉGIQUE DE LA RÉGION

Le CESER appelle le Conseil régional à prendre rapidement cette initiative, par une concertation avec les autres collectivités territoriales et avec l'État en région.

Cette redistribution devra articuler au mieux la nécessité d'affirmer la Région comme collectivité "stratège", motrice du développement économique social et environnemental régional, avec le besoin d'une gestion adaptée à la diversité de ses territoires et assurée dans la proximité. Elle devra éviter toute surcharge de la Région par des responsabilités gestionnaires.

SOLLICITER UNE FISCALITÉ RÉNOVÉE

Cette réorganisation devra s'accompagner d'une réforme globale de la fiscalité locale, à charge fiscale globale constante.

La fiscalité rénovée devra être arrimée aux compétences affectées à chaque collectivité, en offrant à la Région une ressource adaptée à la nature de ses compétences et responsabilités et des marges de manœuvre par le vote de taux à l'intérieur de limites mesurées. Elle devra aussi, sans pénaliser la Bretagne, garantir les péréquations, interrégionales comme intrarégionales assurant la solidarité nationale et la cohésion territoriale dont l'État est le garant. Corollaire des compétences redistribuées, le contrôle de la légalité des actes par les services de l'État doit être effectif. Le rôle de la chambre régionale des comptes devra s'étendre plus largement au conseil des collectivités. L'accès des citoyens aux actes administratifs et leurs capacités de recours devront être facilités.

S'EMPARER DES POSSIBILITÉS RÉGLEMENTAIRES EXISTANTES

De concert avec l'État, les autres collectivités, le CESER et le réseau des Conseils de développement, la Région peut entamer dès à présent l'identification des interférences et des chevauchements dans l'action publique.

Le moment est opportun pour s'appuyer sur les possibilités réglementaires existantes et donner rapidement une nouvelle impulsion au développement de la Région. Cette initiative de redistribution des compétences d'action publique des collectivités et de l'État pourrait prendre la forme d'une expérimentation au titre de l'article 72 de la constitution. Élaborée au sein de la CTAP à l'initiative du Président du Conseil régional, elle se conduirait avec l'État et avec le concours du CESER et du réseau des Conseils de développement qui seraient associés de façon permanente à la CTAP.



AFFIRMER L'IMPORTANCE DE LA PROXIMITÉ ET DE LA SUBSIDIARITÉ

La ligne directrice serait une valorisation de la proximité, par une définition claire et opérationnelle de la subsidiarité, de façon à privilégier, pour la gestion, l'échelon territorial le plus proche des usagers du service. Sans attendre 2020, la concertation en CTAP anticiperait le devenir des Départements et la diminution du nombre des échelons de collectivités territoriales en Bretagne.

Cette réflexion devra combiner l'efficacité avec l'efficacité stratégique et avec l'efficacité de la gestion de proximité. Elle confortera et réaffirmera la mission de stratégie qui doit être celle de la Région qui ne conserverait dans la gestion des actions que ce qui ne pourrait pas être mieux géré à l'échelle de la proximité.

Elle veillera à mobiliser les énergies, les initiatives et à valoriser la démocratie locale, les ressources et l'action citoyenne dans les territoires.

La concertation et la coordination volontaires faciliteront l'adaptation dans chaque territoire à un nouveau mode d'organisation administrative de l'action publique plus simple, plus transparent pour les citoyens. L'anticiper doit permettre d'associer à la réflexion les élus et les institutions des territoires.

ASSOCIER PLEINEMENT LES PERSONNELS AUX REDÉPLOIEMENTS DE L'ACTION PUBLIQUE

Les transferts de compétences entre les Départements et la Région pourraient se traduire pour le Conseil régional par un doublement de ses effectifs. La redistribution des compétences dans le cadre d'une expérimentation doit permettre d'associer du mieux possible les personnels au redéploiement des services et de l'action publique, dans une dynamique de projet. Cela nécessitera une large information et concertation et l'accompagnement des personnels concernés, pour leur permettre d'assurer leur métier et leurs missions dont certaines seront redéployées.

Cette mise en œuvre d'une approche efficace mobilisatrice pour les personnels demandera aux collectivités de créer les conditions les meilleures pour répondre aux défis de cohérence de l'action des collectivités et de l'État en Région. Elle devra être exemplaire dans sa conduite en associant les représentants du personnel, très en amont des évolutions à conduire.

S'APPUYER SUR LE CONCOURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, RAVIVER LA CONFIANCE

Cette démarche devra s'appuyer sur le concours de la société civile organisée, dans la phase d'identification des chevauchements comme

dans la phase de réflexion sur ce qui relève de la stratégie de niveau régional ou de la gestion au plus proche du terrain.

À l'association du CESER et du réseau des Conseils de développement au sein de la CTAP s'ajouterait un droit de saisine du CESER sur toute question d'intérêt régional. Des travaux conjuguant l'approche régionale par le CESER, et l'approche de proximité par les Conseils de développement, pourraient également être sollicités par le Président de la CTAP. Cette contribution renforcée de la société civile organisée supposera également une réflexion sur les moyens adaptés à ces nouveaux enjeux d'une démocratie locale renouvelée, afin de rendre possible et effective la mobilisation des acteurs concernés.

L'organisation de consultations directes de la société civile, selon une méthodologie rigoureuse garantissant la neutralité et l'impartialité, pourrait être assurée en lien avec la commission nationale du débat public. Elle compléterait utilement le renforcement de la démocratie locale. Le CESER est prêt à y jouer un rôle accru.

Enfin, une autre initiative volontariste, exemplaire, des élus en Bretagne, consisterait à permettre de façon plus stricte que ne le prévoient les règles qui s'appliqueront en 2017 et 2019, une réduction nette des cumuls et une distribution plus large des mandats locaux, tout en respectant la parité hommes/femmes.

CONCLUSION : UNE NOUVELLE DYNAMIQUE TERRITORIALE EN BRETAGNE

La Bretagne doit être offensive. Le CESER invite la Région à anticiper cette phase pour mieux la conduire. Cette initiative de réorganisation territoriale et de redistribution des compétences permettra de prendre sans tarder

un tournant décisif pour un développement régional durable. Elle ravivera le potentiel de coopération de toutes les forces vives caractéristique de la Bretagne.

C'est ce défi qu'il faut relever avec toutes les collectivités de Bretagne, avec confiance et avec détermination, dans une Bretagne qui répond sans attendre aux besoins du présent, tout en se tournant résolument vers son futur.

Cette rubrique n'engage que son auteur.

Elle est alternativement assurée par les différentes composantes de l'assemblée.

CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION ET CONTRATS DE PARTENARIAT EUROPE/RÉGION/PAYS: SE DONNER LES MOYENS DE RÉUSSIR

La signature du Contrat de Plan État-Région et la mise en œuvre de la politique territoriale du Conseil régional sont des moments particulièrement importants pour la Bretagne.

LE CONTRAT DE PLAN

Le Contrat de Plan arrête une programmation conjointe entre l'État et la Région de projets structurants pour la Bretagne, qu'ils s'engagent à co-financer pour une durée de six ans : la création d'infrastructures de transport, le soutien à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation, l'accompagnement de la transition écologique et énergétique ou encore le renforcement de la cohésion territoriale incluant des actions en faveur des usages du numérique et de l'emploi.

Il articule les financements de l'État, du Conseil régional et les fonds européens. Pour atteindre certains de ses objectifs, il prévoit en outre l'engagement d'autres financeurs et notamment celui des autres collectivités territoriales. Mais l'engagement de ces autres financeurs n'est pas aujourd'hui encore formalisé ; et si ces financements ne sont pas confirmés, les objectifs fixés par le contrat risquent de ne pas être atteints. L'engagement formel de tous les financeurs aurait permis d'aboutir à un vrai contrat de territoire crédible engageant tous les acteurs.

LA POLITIQUE TERRITORIALE DU CONSEIL RÉGIONAL

La politique territoriale mise en place par le Conseil régional s'est traduite par une grande mobilisation des élus dans les Pays et de la société civile dans les Conseils de développement pour faire émerger des priorités d'actions dans les territoires bretons et aboutir à la signature des contrats de partenariat entre les Pays et le Conseil régional. Cette mobilisation va se poursuivre pour la mise en place des "Comités Uniques de Programmation" qui se prononceront sur l'attribution des fonds alloués par le Conseil régional à sa politique territoriale et des fonds européens. La place de la société civile, dans ces comités que le CESER a appuyée, est très importante et doit être majoritaire. La mobilisation des acteurs socio-économiques et associatifs nécessite de la disponibilité et pose la question récurrente des moyens alloués à la démocratie participative pour lui permettre de jouer pleinement son rôle dans la définition d'un projet de territoire.

Un contrat spécifique a été passé entre le Conseil régional et l'association des îles du Ponant pour le financement d'actions spécifiques aux îles. C'est le seul contrat co-signé par l'État, signature qui



le conforte clairement. Une signature commune État-Conseil régional de l'ensemble des contrats aurait permis de garantir aux Pays les financements prévus par le Contrat de Plan État-Région.

Ces différents financements s'adressent aux collectivités mais aussi aux associations souvent porteuses de projets dans les territoires. Comme l'a souligné le CESER, il est indispensable que soit mis en place un accompagnement de ces acteurs associatifs afin qu'ils puissent réellement accéder aux financements régionaux et européens.

Marie-Pierre SINOU,
Vice-présidente déléguée du CESER



Signature du Contrat de Plan État-Région le 18 décembre 2014

LES DERNIÈRES PARUTIONS DU CESER

LES DÉCHETS EN BRETAGNE : VERS UN CERCLE VERTUEUX !

Le CESER a voulu se saisir d'un sujet universel et très concret : les déchets en Bretagne. L'étude analyse l'importance de la réduction des déchets (prévention), puis tout ce qui peut être mis en œuvre pour détourner des objets et matières des installations de traitement en leur accordant une seconde vie (réemploi). L'étude présente également les différentes étapes de la gestion des déchets (collecte, tri, recyclage, valorisation énergétique, incinération et enfouissement) en proposant des pistes d'amélioration pour le futur. Elles sont toutes liées au passage d'un modèle économique linéaire à une économie circulaire territorialisée.

L'étude montre que la Bretagne peut être considérée comme une région "bonne élève" sur de nombreux points. Les analyses montrent aussi qu'un regard porté sur d'autres initiatives en Europe peut contribuer à transformer massivement les déchets en ressources nouvelles. Le CESER propose d'entrer dans ce cercle vertueux !

Rapporteurs : Philippe LE ROUX et Alain THOMAS
Contact : CESER de Bretagne, pôle Territoires-Environnement
02 99 87 17 62 ceser@region-bretagne.fr



Les déchets en Bretagne :
vers un cercle vertueux !

Rapporteurs
M. Philippe LE ROUX et Alain THOMAS
Mars 2015



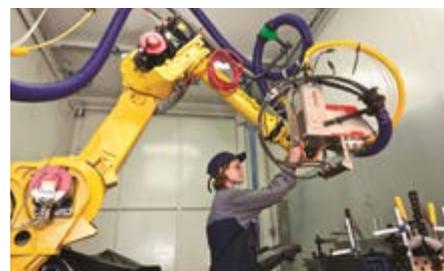
POUR DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES CRÉATRICES D'EMPLOI DURABLE EN BRETAGNE

Exportatrices, innovantes, capables d'inventer des solutions indispensables à la transition écologique... les activités industrielles ont un rôle essentiel à jouer pour assurer la prospérité de nos territoires. Mais peuvent-elles encore créer des emplois ?

Face à cette question, le CESER passe en revue les conditions à remplir pour que l'industrie puisse se développer et créer des emplois en Bretagne. Il s'interroge aussi et surtout sur sa capacité à créer des emplois "durables". En analysant les différentes composantes de la "durabilité" d'un emploi, le CESER montre que ces conditions, loin de s'opposer au développement de l'industrie, peuvent au contraire le favoriser et le renforcer.

Six leviers sont alors identifiés, qui visent à mettre l'emploi durable au cœur des politiques industrielles. Le CESER fait de nombreuses préconisations pour inciter les acteurs à adopter une approche large du développement industriel, intégrant l'objectif de compétitivité des entreprises, l'impératif d'engager une transition écologique et une volonté résolue de développer des emplois durables.

Rapporteurs : Patrice BOUDET et Henri DAUCÉ
Contact : Pierre YACGER, directeur adjoint du CESER
02 99 87 17 64 pierre.yacger@region-bretagne.fr



Pour des activités
industrielles créatrices
d'emploi durable
en Bretagne

Rapporteurs
M. Patrice BOUDET et Henri DAUCÉ
Juin 2015



TRAVAUX EN COURS AU CESER DE BRETAGNE

À PARAÎTRE EN SEPTEMBRE 2015

- Les formations liées à la mer pour conforter la Bretagne comme grande région maritime
- Un socle de 15 ans d'analyses et de propositions pour bâtir une stratégie maritime en Bretagne
- Les régions atlantiques face aux risques littoraux (en coopération avec les CESER de l'Atlantique)
- Propositions du RTA-ATN pour une stratégie maritime atlantique opérationnelle et efficiente (en coopération avec le réseau transnational atlantique des socioprofessionnels, RTA-ATN)

À PARAÎTRE EN OCTOBRE 2015

- Climat, énergie et société à l'horizon 2050: une Bretagne en transition?
-

DANS LE PROCHAIN NUMÉRO DE L'AVIS RÉGIONAL

Synthèses des rapports :

- Les déchets en Bretagne : vers un cercle vertueux!
- Pour des activités industrielles créatrices d'emploi durable en Bretagne
- Propositions du RTA-ATN pour une stratégie maritime atlantique opérationnelle et efficiente
- Les régions atlantiques face aux risques littoraux

CONSULTEZ LE SITE INTERNET DU CESER
WWW.CESER-BRETAGNE.FR

